

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 novembre 2020

Présents : Chantal SOUDON, Jean-Michel DONVAL, Jacqueline TOURBOT, Mickaël VAILLANT, Roland LE TOULLEC, Patrick LAURANS, Rémy JESTIN, Stéphanie JONCOUR, Pascal PERENNOU, Thierry PERRONNO, Marie POULIQUEN, , Pompilia STOIAN, Mickaël THOMAS.

Absents excusés : Charles BOIS (pouvoir à Mickaël VAILLANT), Arihinatou KABA.
Rémy JESTIN est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil municipal accepte de rajouter à l'ordre du jour du Conseil **deux décisions modificatives** à la demande du maire.

- En **investissement**, les factures du SDEF doivent être payées au chapitre 204 (subventions versées aux organismes publics). Il faut approvisionner ce compte 204 de 2889 € et débiter le chapitre 21 de cette même somme
☒ Accord du Conseil à l'unanimité.
- En **fonctionnement**, le chapitre 67 (charges exceptionnelles) n'est pas suffisamment approvisionné. Il s'agit d'approvisionner ce compte de 1 000 € et débiter le chapitre 11 (charges générales) de cette même somme
☒ Accord du Conseil à l'unanimité.

1/ Mission de maîtrise d'œuvre : Aménagement des abords de la MAM, de la Maison des enfants et de la route de La Roche

Le maire rappelle au Conseil que la réflexion de

- sécuriser les abords et les circulations autour de la Maison des enfants qui reçoit du public
- ceux de la MAM qui accueillera bientôt des parents et des enfants en bas âge
- ainsi que, plus globalement, l'accès du bourg par la route de La Roche et le quartier de Kerbrug

est en cours depuis le printemps.

Une rencontre avec les riverains de Kerbrug avait permis à la Municipalité de mieux cerner les améliorations à apporter pour permettre à chacun de se déplacer en toute quiétude.

Une première étude succincte élaborée par le bureau d'études ING Concept a permis de se positionner pour déposer un dossier de subvention « amende de police » au titre de la sécurisation de la voirie auprès des services du Conseil départemental fin juillet.

Une esquisse de ces aménagements a été présentée au Conseil. Le projet revu en fonction des premières remarques des élus sera présenté en commission « travaux » semaine 48. Il fera ensuite l'objet d'une présentation au riverains et utilisateurs des équipements fin novembre, si la conjoncture sanitaire le permet.

Le maire propose de **poursuivre le projet entamé avec le bureau d'études ING CONCEPT de Landivisiau en lui confiant la maîtrise d'œuvre. Cette mission est formalisée par la signature d'une convention. Les frais s'élèvent à un montant TTC de 6 300.00 €.**

☒ Accord du Conseil à l'unanimité.

2/ Missions de maîtrise d'œuvre (architecte et bureau d'études thermiques) : Réhabilitation de l'école publique :

Le maire rappelle qu'un audit a été réalisé en début 2020, à la demande de la commune pour un diagnostic technique global de l'école publique par le cabinet d'architecture ARKO de Landerneau en collaboration avec le bureau d'études thermiques GES de Daoulas.

Ce diagnostic a été rendu en juillet dernier avec un ensemble de préconisations permettant d'améliorer le confort et l'efficacité énergétique de ce bâtiment, correspondant à l'extension réalisée en 2003.

Au vu du montant et de la nature des travaux exposés, la commune a demandé une assistance à maîtrise d'Ouvrage auprès de la Communauté de communes afin de l'aider à prioriser les travaux de réhabilitation des locaux.

C'est chose faite et un premier scénario de travaux pour un montant estimé d'environ 210.000 € a été retenu. L'opération atteindrait un montant total de 253.000 € HT, frais d'études et divers compris.

Le maire propose au Conseil de confier la maîtrise d'œuvre de ces travaux aux cabinets ARKO et GES précités.

☒ Accord du Conseil à l'unanimité.

3/Remboursement de frais d'avance réalisés par un élu

☒ Accord du Conseil pour rembourser Patrick LAURANS d'un montant de 20.50 € pour des frais effectués à Bricopro à Ploudaniel pour des pièces pour l'abribus.

4/ Animation Art et Territoire : collaboration financière au projet de l'Atelier culturel de Landerneau-signature d'une convention

Le maire rappelle au Conseil que La Martyre fait partie des 8 communes de la CCPLD qui recevront du 14 au 30 mai prochain des artistes dans le cadre d'une animation autour de l'art contemporain.

L'Atelier Culturel a été mandaté par la CCPLD pour être le porteur du projet, dont le budget total s'élève à 280.000 €. **Une participation de 2 000 € est demandée à notre commune.**

☒ Accord du Conseil à l'unanimité.

5/ Aides sociales communales : modalités d'attribution

En matière d'aides sociales, le maire rappelle que la commune participe à l'accès à l'épicerie sociale par convention avec le CCAS de Landerneau, au colis d'urgence alimentaire, souscrit des prêts sans intérêt après étude du dossier, est amené à délivrer des bons « essence » et autres mesures d'urgence.

La commune participe aussi directement à la prise en charge partielle ou intégrale pour des services communaux : prise en charge de 0.60 € par repas pris à la cantine de La Martyre, abonnement annuel gratuit à la bibliothèque. Pour ces deux aides, le maire propose que la **condition de ressources pour en bénéficier soit : le quotient familial CAF inférieur à 650 € / mois.**

☒ Accord du Conseil à l'unanimité.

6/ Présentation par le maire des RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public) de l'eau potable, de l'assainissement collectif, et non collectif pour l'année 2019.

Compétences exercées par la Communauté de communes.